

Communauté de Communes Falaises du Talou



Déclaration d'utilité publique emportant mise en comptabilité du PLU de Biville-sur-Mer



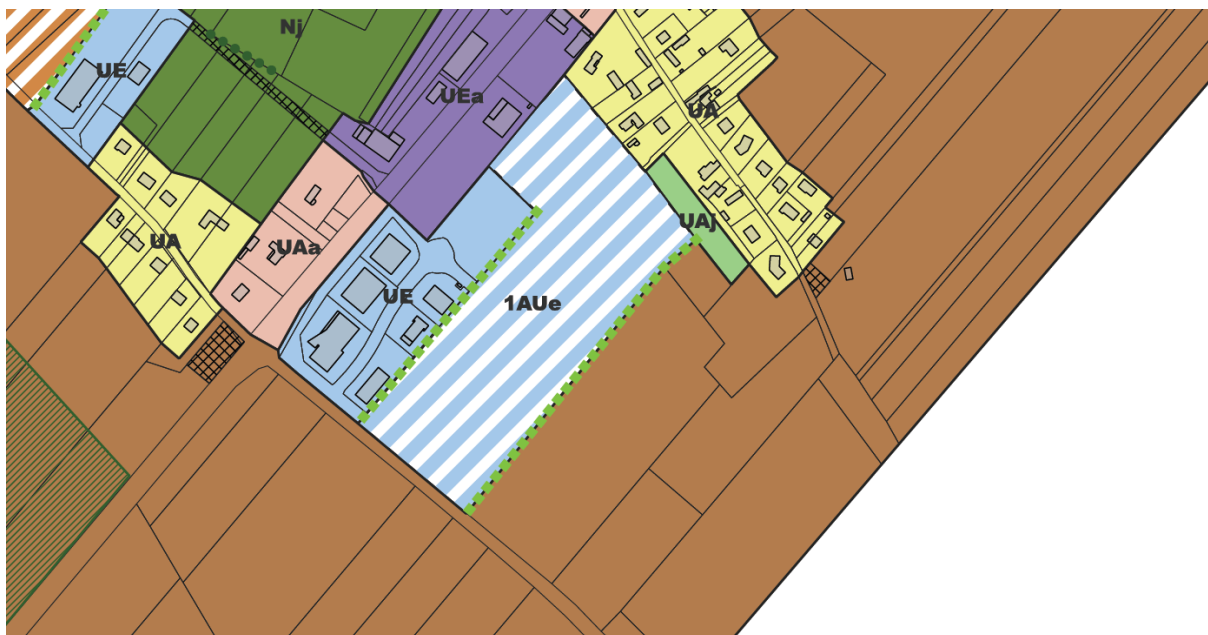
Bilan de la mise à disposition du public

Vu pour être annexé à la délibération du
Approuvant les dispositions de la déclaration d'utilité publique

Fait à

Le Président, M. Patrice PHILIPPE,

Une procédure de modification simplifiée a été approuvée par le Conseil communautaire le 30 mai 2024, étendant la zone d'activités de l'Oratoire sur la commune déléguée de Biville-sur-Mer (Petit Caux). Devant le nombre exponentiel de demandes d'entreprises pour s'installer à proximité du grand chantier EPR lancé à l'été 2024, la Communauté de Communes Falaises du Talou lance le 30 novembre 2024 une procédure de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU de Biville-sur-Mer.



Extrait du zonage du PLU de Biville-sur-Mer approuvé le 30 mai 2024.



Extrait du zonage du PLU du dossier de DUP emportant mise en compatibilité du PLU de Biville lancés le 05 novembre 2024.

Conformément à l'article R. 153-14 du Code de l'Urbanisme, la procédure de déclaration d'utilité publique emportant mise en comptabilité du PLU de Biville-sur-Mer a fait l'objet d'une mise à disposition du public dont les modalités ont été fixées dans la délibération initiale de prescription.

Ainsi, conformément à la délibération de prescription datant du 5 novembre 2024, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition ci-dessous :

1. La concertation se déroulera du 02 décembre 2024 au 02 janvier 2025 inclus.
2. Affichage au siège de la Communauté de Communes Falaises du Talou, au siège de la mairie de la commune de Petit Caux, pendant un mois, de la présente délibération.
3. La mention de cette délibération dans un journal local.

▪ Extrait de l'article L.153-47 du Code l'Urbanisme.

« Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles [L. 132-7](#) et [L. 132-9](#) sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Ces observations sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées, selon le cas, par l'organe délibérant de l'établissement public compétent, dans un délai de trois mois à compter de la transmission à l'établissement public du projet de modification simplifiée lorsque celui-ci procède de l'initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur son territoire, ou par le conseil municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Lorsque la modification simplifiée d'un plan local d'urbanisme intercommunal n'intéresse qu'une ou plusieurs communes, la mise à disposition du public peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes. A l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public ou le maire en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public ou le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée. Lorsque le projet de modification simplifiée procède d'une initiative du maire d'une commune membre et ne porte que sur le territoire de celle-ci, le bilan de la mise à disposition est présenté par ce maire devant l'organe délibérant de l'établissement public, qui délibère sur le projet dans les trois mois suivant cette présentation. »

- Mise à disposition du dossier papier

Le dossier a été soumis à une mise à disposition du public du 2 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclus, à la mairie déléguée de Biville-sur-Mer et au siège de la Communauté de Communes Falaises du Talou, sur les jours et horaires d'ouverture habituels.

- Mise à disposition du dossier dématérialisé

Le dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en comptabilité du PLU a été mis à disposition du public sur le site internet officiel de Communauté de communes Falaises du Talou : <https://www.falaisesdutalou.fr/>

La Communauté de Communes Falaises du Talou dispose d'une page spécifique permettant de consulter les documents d'urbanisme communaux, les éléments relatifs au PLUi en cours d'élaboration et les procédures en cours d'évolution sur le territoire.

- Registre des observations du public

Un registre permettant au public de formuler ses observations a été mis à disposition pendant un mois en mairie déléguée de Biville-sur-Mer aux jours et heures d'ouverture habituels ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Falaises du Talou.

Le registre des observations du public a pour objectif de recueillir les remarques, observations et questionnements du public, concernant la procédure de déclaration d'utilité publique emportant mise en comptabilité du PLU de Biville-sur-Mer.

Les habitants et les publics concernés peuvent venir aux heures d'ouverture de la mairie déléguée de Biville-sur-Mer et de la Communauté de Communes Falaises du Talou déposer librement une remarque. Il leur est également possible d'envoyer un courrier, qui est dans ce cas annexé au registre. Ces remarques feront l'objet d'échanges sur leur prise en compte ou non à terme de la procédure.

Aucune remarque n'a été formulée dans les deux registres d'observations du public. Face à ce constat, aucune réponse n'a besoin d'être formulée par la Communauté de Communes Falaises du Talou.

Publicité dans les journaux locaux

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme et la délibération jointe, la déclaration d'utilité publique et la mise à disposition de son dossier a fait l'objet d'une mesure de publicité dans un journal local. Cidessous le justificatif de parution de cet avis.

cation, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées à ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Dénomination : L'ETANG DU BEAU SOLEIL.

Siege social : Terres-de-Caux (76640), 11, rue du Becquet.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : deux mille euros (2 000 euros).

Cessions de parts : toute cession est soumise à agrément.

L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au Registre du commerce et des sociétés de Le Havre.

Les gérants de la société sont M. Romaric Christophe LEBLOND et Mme Elise Françoise Jackie LAMOTTE, demeurant tous deux à Sainte-Marguerite-sur-Fauville, 11, rue du Becquet.

Pour avis,
Le Notaire.

AVIS DE CESSON

Suivant acte reçu par Me Marion HELIE, le 8 novembre 2024, enregistré au service de l'enregistrement de Rouen, le 13 novembre 2024, sous le numéro N3070. La société dénommée CHEZ REDA, société par actions simplifiée dont le siège social est à Le Trait (76580), 586, rue Raymond-Bretéché, a cédé à M. Kamel EL HAKAK, demeurant à Le Trait (76580), 606, rue du Maréchal-Joffre, appt B16, né à Vernon, le 26 octobre 1977, époux de Mme Wafaa DIDASTI, un fonds de commerce de restauration de type rapide, à déguster sur place, à emporter ou en livraison, sans vente de boissons alcoolisées, connu sous le nom CHEZ REDA, lequel fonds exploite à Le Trait (76580), 586, rue Raymond-Bretéché, moyennant le prix de douze mille cinq cents euros (12 500 euros), s'appliquant, savoir : aux éléments incorporés pour cinq mille cinq cents euros (5 500 euros), aux matériels, mobiliers, agencements pour sept mille euros (7 000 euros).

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Marion HELIE, notaire à Jumièges 76480, 51, rue Guillaume-le-Conquérant, ou domicile à été élu à cet effet.

RECEVUE DE L'URBANISME ET DES

Durée : 99 ans.
Capital : 1 000 euros.
Gérance : Mme Sarah ZERZOUR, née le 23 septembre 1996 à Rouen (Seine-Maritime), de nationalité française, demeurant 1, Venelle Leila ALAADI, résidence Arborecence, appt 002, 76100 Rouen.
Immatriculation : RCS de Rouen.

76870 GAILLEFONTAINE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547
du 28 novembre 2016.

Partestaments olographes des 10 juin 1992, 24 avril 1993 et 9 août 1996, M. Henri Georges Pierre Cornil GODETHAL, né à Criqueurs, le 1 août 1945, demeurant à Gaillefontaine (76870), 1, chemin du Clair Ruissel, veuf de Mme Sylvie Janine MARCEL, décédé à Gaillefontaine, le 18 juin 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels. Les testaments en dates des 10 juin 1992 et 9 août 1996 ont été déposés au rang des minutes de Me Delphine RIQUIER-MERCIER, suivant procès-verbal en date du 8 novembre 2024 et le testament en date du 24 avril 1993 a été déposé au rang des minutes de Me Thomas MUSTEL, notaire associé au sein de la SELARL dénommée « Thomas MUSTEL et Marie ARDOUIN-MUSTEL », située à Aumale (76390), 10, rue Gueriniford, desquels il résultait que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Oppositions à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Delphine RIQUIER-MERCIER, notaire à Gaillefontaine (76870), 1, rue du 11ème Hussard Canadien, référence CRPCEN 76079, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Dieppe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, réceptionné le 12 novembre 2024 en ce qui concerne le procès-verbal reçu par Me RIQUIER-MERCIER et le 18 novembre 2024 en ce qui concerne le procès-verbal reçu par Me MUSTEL.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Delphine RIQUIER-MERCIER.

Avis administratifs

7383177701 - AA

Communauté de Communes Falaises du Talou

Mise à disposition du public dossier de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU de Biville-sur-Mer (Petit Caux)

AVIS

Par délibération en date du 5 novembre 2024, les objectifs et modalités de concertation de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) valant mise en compatibilité du PLU dans le périmètre de l'extension de la ZA Oratoire à Biville sur Mer ont été fixés.

La phase de mise à disposition se déroulera à la mairie de Biville-sur-Mer (rue de l'Eglise 76630 Petit Caux) et au siège de la Communauté de Communes des Falaises du Talou (46 bis, rue Général de Gaulle, 76630 Envermeu) pendant une durée de un mois, du 2 décembre 2024 au 2 janvier 2025.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur un registre mis à leur disposition à la mairie et au siège de la communauté de communes.

Les pièces jointes du dossier sont téléchargeables sur le site web de la communauté de communes Falaises du Talou ou en sollicitant par mail le service urbanisme à l'adresse suivante : urbanisme@falaisesdutalou.fr

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324 - 35063 Rennes cedex

LES INFORMATIONS DIEPPOISES

Société editrice :

PUBLIHERBODS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron
35051 RENNES cedex 9
Tél. standard 02 30 21 60 00
SAS au capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire :
SIPA (représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

Président du directoire
et directeur de publication :
Laurent GOUHIER

Impression :
SCE La Presse de la Manche,
9 rue Gambetta
50100 CHERBOURG OCTEVILLE



Certifié PEFC - PEFC010-31-3502

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni
à partir de 85 à 100 % de fibres recyclées, écolabellisées - 0.010 g/feuille.

Bi-hebdomadaire paraissant le mardi et le vendredi
8, rue Claude-Groussard - 76314 DIEPPE Cedex
Tél. 02 35 84 11 83 - Fax 02 35 84 27 99
e-mail : informations.dieppoises@actu.fr
Editrice : Marjorie JANETAUD

Publicité locale, régionale et petites annonces :

Tél. 02 35 84 11 83
e-mail : publicite@actu.fr
www.actu.fr
Directeur de publicité :
Mickael LANGELOS

Annonces légales :

Tél. 09 69 36 39 30
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales en ce département (ou arrondissement) Seine-Maritime

Prix : 1,60 €

Abonnement 1 an : 136 €

ISSN 1260-5085

Commission paritaire n° 0627 C 82128

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 - sans autorisation de l'éditeur



Emploi

LES INFORMATIONS DIEPPOISES

ESPACE EMPLOI

Vous recrutez

Contactez votre spécialiste emploi
Françoise Dieudonné
Tél. 02 35 84 11 83

Emploi

DEMANDE D'EMPLOI

Homme sérieux, 25 ans d'expérience, cherche travaux enduit, peinture, revêtement muraux, environ Dieppe, 15 euros de l'heure, CESU accepté. Particulier, tél. 06 77 56 72 60

OFFRE D'EMPLOI

Cherche femme de ménage pour entretien et repassage, 2x2h/semaine le matin, CESU, Particulier, tél. 06 84 14 70 81.

Près Honfleur, cherche employé(e) de maison C.D.I. plein temps annualisé pour maison principale et deux gîtes. Logement 3 chambres dans maison indépendante. Envoyer lettre, références et photo par mail à : tantehelene2000@yahoo.fr

PA EMPLOI

Auto-entrepreneur Propose services traitement anti-mousse nettoyage et entretien toutes toitures, 3ème m2, produit de qualité. Devis gratuit, facilité de paiement, tél. 06 27 33 50 86

Bonnes Affaires

Bonnes Affaires

AGRICULTURE



Urgent, recherche un tracteur Mercedes MB Trac genre 1000, 1100, 1300, 1400, 1500, 1600, peu importe l'état ou la région, je me déplace, particulier, tél. 06 21 49 50 89.

Tracteur de collection McCormick B275H, année 1963, 3 500 € à débattre, particulier, tél. 06 33 19 56 06.

ANIMAUX DE LA FERME

Achète agneaux, brebis, bœufs, bœufs, chèvres, paiement comptant, ramassage à domicile, particulier, tél. 06 09 69 59 00.

Canards, dindes, 10 €, 15 € ou 20 € suivant l'âge, particulier, tél. 02 35 94 17 24 heures repas.

Dindon royal ou couple. Particulier, tél. 02 35 40 13 44 ou 07 84 62 21 60